

CULTURE

Rendez-vous stratégiques sur la Culture

Neuf régions et quatorze villes du Québec ont tenu en février des Rendez-vous stratégiques sur la culture.

A l'invitation de l'Institut du Nouveau monde, organisation indépendante, non partisane, vouée au renouvellement des idées et à l'animation de débats publics, quelque 850 citoyennes et citoyens ont vivement discuté de l'avenir de la culture québécoise sous l'influence, par exemple, du pluralisme religieux, des régionalismes et des réalités autochtones.

Après les rencontres sur l'économie au printemps 2005 et sur la santé à l'hiver 2006, la question de savoir si le Québec se dirige vers une culture commune ou s'il dessine, à l'heure des accommodements raisonnables, une mosaïque d'identités, n'a laissé ici personne indifférent.

RÉALISER DES RÊVES COMMUNS

Réunis à l'Université Bishop's les 2 et 3 février dernier, sous la coprésidence d'honneur de Monique Nadeau-Saumier, représentante de la culture au sein de la Conférence régionale des élus, et de Robert Poupard, principal et vice-chancelier de l'institution anglophone fondée en 1843 dans les Cantons-de-l'Est, les Estriennes et Estriens ont été relativement nombreux à proposer des pistes pour faire en sorte que la culture devienne ce que l'ensemble des citoyens du Québec veut qu'elle devienne.

Pas facile de répondre à cette commande, mais combien stimulant, surtout si on nourrit des rêves collectifs mobilisateurs, intergénérationnels, modernes et tournés vers le futur !

Sous les éclairages de quatre panélistes chevronnés : messieurs Jean-Pierre Kesteman, auteur de L'Histoire de Sherbrooke et de L'Histoire des Cantons-de-l'Est, Antoine Sirois, éminente grise dans l'élaboration de l'histoire culturelle dans les Cantons-de-l'Est, Claude St-Cyr, directeur de la Commission scolaire de la région-de-Sherbrooke, et Jean-Herman Guay, politologue bien connu de l'Université de Sherbrooke, nous avons eu droit à des exposés qui ont brossé respectivement la dynamique historique des Cantons-de-l'Est, l'expérience interculturelle dans les arts et les lettres aux 19e et 20e siècles, la politique culturelle de la Commission scolaire de la région-de-Sherbrooke et, en définitive, les bienfaits de la dualité identitaire en région, voire au Québec.

Riches d'enseignement, ces présentations ont mis la table des ateliers du lendemain, lesquels se déclinaient en fonction des réalités et des priorités de chaque région.

Les personnes participantes, issues du domaine des arts et de la musique, du milieu des affaires et de l'immigration, du secteur politique et journalistique, d'organismes communautaires et culturels, du monde municipal et de l'enseignement, ont priorisé en plénière quatre propositions qui, nous l'espérons, influenceront nos décideurs et les bienpensants.

INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

À la question de savoir comment faciliter l'intégration des immigrants à la

société québécoise, il a été proposé d'incorporer la dimension interculturelle du programme d'éducation internationale dans les programmes réguliers, en mettant l'accent sur la mémoire collective, entre autres sur l'histoire universelle, la philosophie, la psychologie. En deuxième instance, de façon à mettre en œuvre les avenues discutées, jugées du reste très complexes, il faudrait envisager de rétablir l'esprit et la lettre de la Loi 101, tant au niveau de l'affichage que de la langue de travail.

CONTRIBUTION DES MÉDIAS

Parce que l'école constitue le lieu par excellence de transmission de la culture et de la mémoire collective, pourquoi ne pas développer, en troisième lieu, une politique ministérielle commune à l'ensemble des institutions d'éducation ? Et ce, du niveau primaire au collégial ? La création d'une politique culturelle exigeant des médias une augmentation des contenus régionaux adaptés à différents publics, en particulier à celui des jeunes, s'est imposée comme quatrième proposition.

Tant mieux, car force est d'admettre qu'elle pose aussi les jalons de la réflexion à venir autour des pratiques culturelles, des cultures en émergence, de la diffusion, des rapports entre créateurs et publics, de la marchandisation, de la spécificité culturelle...

UN AVENIR AUX COULEURS DU MONDE

Au cœur des préoccupations actuelles de nombreux organismes et intervenants, le débat, on en convient, reste

donc entier. Il a néanmoins le mérite de favoriser, déjà, l'émergence d'un idéal culturel au diapason de la démocratie, de l'immigration, de l'entendement, de la volonté, de la mutation, des politiques et des enjeux du Québec, riche d'un passé évanescant mais d'un avenir aux couleurs du monde.

Les 16 et 17 mars dernier, un deuxième Rendez-vous stratégique au Musée de la nature et des sciences à Sherbrooke, aurait aidé à faire avancer la réflexion autour des pratiques culturelles à l'heure d'Internet et de la planète ? Avec les nouvelles technologies, avec le numérique, le Ipod, le cellulaire, la mondialisation, nous examinerons quelles voies emprunter pour actualiser encore la culture au Québec.

Les Rendez-vous culmineront à Montréal les 27 et 28 avril prochains.

Ils dégageront sans doute des consensus développés aussi bien par les régions que les centres urbains. Dans le village global actuel et, surtout, à la veille d'élections provinciales, puis fédérales, ce sera peut-être le moment d'influencer les discussions, de questionner le rôle de l'état, ainsi que celui des municipalités ou encore des médias dans l'évolution de la culture comme creuset de la nation !

Source: Sylvie L. Bergeron,

Coordonnatrice régionale des Rendez-vous stratégiques sur la culture pour l'Institut du Nouveau monde

Si vous entendez parler d'un préparateur de déclarations d'impôt qui offre des remboursements plus importants que les autres, ne vous laissez pas duper! Bien que la plupart des préparateurs offrent un excellent service aux déclarants, quelques préparateurs sans scrupule produisent des déclarations fausses et frauduleuses, et, ultimement, escroquent leurs clients.

N'oubliez pas que même si quelqu'un d'autre produit votre déclaration, vous avez la responsabilité de tous les renseignements indiqués qui s'y trouvent.

Évitez les préparateurs ou les intermédiaires qui offrent de fausses déductions d'impôt. Il pourrait s'agir de faux dons de bienfaisance, de fausses déductions pour frais de garde d'enfants ou même de fausses dépenses ou pertes d'entreprise. N'y participez pas. Vous vous ferez prendre.

Ne signez jamais un formulaire de déclaration non rempli.

Utilisez les services d'un préparateur re-

connu, qui vous remet une copie pour vos dossiers.

Signalez-le

L'Agence du revenu du Canada (ARC) prend très au sérieux les violations des

Attention aux arnaqueurs durant cette période de déclaration de revenu !

lois fiscales canadiennes. La fraude fiscale impose un fardeau injuste aux particuliers et aux entreprises qui respectent les lois et met en péril l'intégrité de l'assiette fiscale du Canada.

Si un préparateur ou un intermédiaire vous offre des services de préparation des déclarations frauduleuses ou si vous désirez signaler un fraudeur du fisc, vous pouvez le faire de façon anonyme en communiquant avec la Division de l'exécution de l'ARC au bureau des services fiscaux le plus près de chez vous.

Vous avez fait une erreur? Communiquez

avec nous avant que nous communiquions avec vous

Si vous désirez corriger des renseignements erronés ou incomplets fournis antérieurement à l'ARC, vous pouvez produire

de nouveau vos déclarations de revenus ou communiquer avec le Programme des divulgations volontaires de l'ARC.

Si vous faites une divulgation complète avant qu'une mesure d'observation ou une enquête ne soit commencée, vous pourriez n'avoir à payer que l'impôt dû, plus les intérêts.

En fin de compte

L'inobservation des lois fiscales aura des conséquences. En plus des peines d'emprisonnement et des amendes imposées par les tribunaux, lesquelles peuvent représenter jusqu'à 200 % de l'impôt élué,

les contribuables sont toujours tenus d'acquiescer l'impôt dû ainsi que les pénalités administratives et les intérêts imposés par l'ARC.

En 2005-2006, des enquêtes criminelles ont mené à 293 condamnations pour évasion fiscale ou pour fraude. Les tribunaux de partout au pays ont imposé près de 14,4 millions de dollars en pénalités et des peines d'emprisonnement dont la durée totalisait plus de 33 ans. Ces condamnations étaient liées à des pertes de recettes de 13,4 millions de dollars. L'ARC a obtenu des condamnations dans 94 % des cas.

Soyez attentif aux alertes et bien informé

Pour en savoir plus sur les alertes à l'intention des contribuables, sur l'équité et les droits des contribuables ou sur les récentes condamnations pour évasion fiscale, visitez le www.arc.gc.ca.